

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 39 (1968)

**Heft:** 12

**Artikel:** Le gouvernement demande l'intégration de la Transjurane au réseau des routes nationales

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825240>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Le gouvernement demande l'intégration de la Transjurane au réseau des routes nationales**

*Nous tenons à publier intégralement, bien qu'elle date de deux mois déjà, la lettre adressée le 8 octobre 1968 par le Conseil-exécutif du canton de Berne au chef du Département fédéral de l'intérieur concernant l'intégration de la route Boncourt - Delémont - Moutier - Saint-Joseph - Oensingen au réseau des routes nationales. Voici le contenu de cette lettre au sujet de la Transjurane, dont les « Intérêts du Jura » ont longuement parlé dans le numéro de juillet 1968 :*

Le Conseil-exécutif du canton de Berne se permet de vous demander d'intégrer la route Transjurane Boncourt - Delémont - Moutier - Gänsbrunnen - Oensingen au réseau des routes nationales.

Le peuple bernois et son Parlement ne peuvent s'accommoder de l'idée qu'aucune route nationale ne dessert le Jura. Régulièrement, le Grand Conseil adopte à de grandes majorités des motions demandant au Conseil-exécutif de faire auprès de vous les démarches nécessaires à ce sujet. Nous savons qu'avant de décider s'il y a lieu de compléter le réseau des routes nationales, vous examinez quelles catégories de centres seront desservis. Le système que vous avez choisi afin de déterminer les liaisons pour lesquelles des autoroutes entrent en considération différencie les localités très centrales, telles Berne, Zurich, Bâle, des localités semi-centrales, comme Neuchâtel, Biel, Fribourg et Lucerne. Viennent ensuite les localités peu centrales comme Thoune et La Chaux-de-Fonds. Le réseau des routes nationales devait en premier lieu favoriser les liaisons entre localités de la première catégorie.

Jusqu'à aujourd'hui cette fonction de liaison a été contestée dans le cas de notre route Transjurane, puisqu'on ne lui a reconnu qu'une utilité régionale.

Le Conseil-exécutif vous prie de bien vouloir reconsidérer votre point de vue, compte tenu des faits suivants :

Bien que le Jura soit la plus grande région du canton de Berne, il est le moins bien desservi par les Chemins de fer fédéraux. Ses routes principales, avec leurs nombreuses courbes et leurs fortes pentes, ne pourront pas, pour des raisons financières, être améliorées dans un proche avenir. Les voies d'accès aux autoroutes existantes sont toutes très longues. C'est pourquoi on a étudié, au cours de ces dernières années, le projet de la Transjurane, qui se raccorde avec la N 1 à Oensingen. En dépit de l'état par endroits encore précaire du tronçon Moutier - Balsthal, ce parcours est de plus en plus fréquenté. Lorsque ce tronçon aura été amélioré, le trafic augmentera encore rapidement, car Oensingen deviendra pour le Jura le point de raccordement principal avec la N 1.

S'ajoute à cela l'aménagement du Grand-Canal d'Alsace et du port de Bourogne, qui se poursuit actuellement à 10 km. au nord de Boncourt. La jonction des grands canaux qui relieront la Méditerranée à la mer du Nord laisse prévoir un trafic important de grands bateaux.

Ces travaux, qui s'effectuent aux portes nord de la Suisse et auxquels le canton de Berne participe financièrement, exigent à leur tour l'aménagement d'une liaison avec l'autoroute française, proche de notre frontière. A défaut de quoi le Jura serait considérablement désavantagé.

Cela représente aux yeux du Conseil-exécutif une raison de plus d'intégrer la route Transjurane au programme des routes nationales, en tant que liaison indispensable entre le nord et le sud.

Il se permet ensuite de remarquer que la République fédérale allemande prévoit la construction d'une autoroute qui mettra en valeur la région du lac de Constance. La Transjurane devrait être placée sur le même pied que la N 8 qui, malgré l'opposition manifestée au début par le Service fédéral des routes et des digues, fait maintenant partie du réseau des routes nationales.

Par ailleurs, la Transjurane présente un intérêt national tout aussi évident que le tronçon de route nationale qui relie Cham à Zoug.

## Le comité de l'ADIJ au travail

Le comité de l'ADIJ s'est réuni dernièrement à Moutier sous la présidence de M. René Steiner. Il a tout d'abord procédé à la nomination de M. Hubert Boillat, maître secondaire à Reconvillier, au poste de secrétaire de l'association, en remplacement de M. Henri-Louis Favre, qui devient second vice-président. L'élection de M. Boillat sera encore soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Sur rapport de MM. René Steiner et Jean-Claude Bouvier, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, le comité de l'ADIJ a voté un crédit pour l'édition d'un fichier sur les richesses naturelles du Jura. Le canton sera sollicité pour subventionner cette publication. Ce fichier donnera tous les renseignements sur les réserves naturelles du Jura (Combe-Grède, étang de la Gruère, etc.), ainsi que sur la flore et la faune du Jura en général. Il comptera de 300 à 400 fiches A5 et offrira une documentation constamment tenue à jour. Il ne s'adressera pas qu'aux spécialistes, mais constituera en outre un excellent moyen d'enseignement pour les écoles de tous les niveaux. La publication, qui durera plusieurs années, commencera par la mise sur fiches d'un inventaire des plantes du Jura établi par le Dr Krähenbühl, de Saint-Imier. De nombreux autres spécialistes collaborent à la rédaction de ce « monument » scientifique.

Le comité de l'ADIJ a ensuite décidé de souscrire un nombre supplémentaire d'actions à la BEAG, qui prospectera le sous-sol du canton de Berne pour voir s'il contient du pétrole ou du gaz naturel.

Enfin, le président a renseigné le comité sur l'état des travaux entrepris en matière d'aménagement du territoire. Des recherches considérables sont en cours. La Commission d'aménagement de l'ADIJ, parallèlement à ces études, s'efforce présentement de favoriser la constitution d'associations de communes qui pourront étudier ensemble leurs problèmes d'aménagement. De telles associations de communes verront bientôt le jour, espère-t-on, en Ajoie, dans le Clos-du-Doubs, dans les Franches-Montagnes et sur le plateau de Diesse, notamment.